

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Rejeté

N° CL93

AMENDEMENT

présenté par

Mme Regol, M. Duplessy, M. Amirshahi, M. Iordanoff, Mme Balage El Mariky, Mme Autain,
Mme Arrighi, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 2

I. – Supprimer l'alinéa 72.

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 74, substituer aux mots :

« aux mêmes articles 21-2-4 et 21-2-6 »

les mots :

« au même article 21-2-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Écologiste et social propose de supprimer la possibilité d'accéder au fichier TAJ pour les policiers municipaux. Ce fichier, outre qu'il contient des informations extrêmement sensibles ne concernant pas que les auteurs d'infractions mais également les victimes, ne permet en effet pas de s'assurer de manière certaine qu'une personne est en état de récidive, son actualisation étant imparfaite.